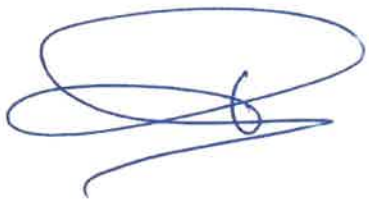
ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	36 314	29 278	7 036	12 515
	Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	11 469	9 030	2 439	4 335
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 024 402	429 920	594 482	670 098
	Autres immobilisations corporelles	54 681	30 172	24 509	22 826
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations	465		465	465
	Autres titres immobilisés	4 185		4 185	4 185
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 600		3 600	3 600
	TOTAL (II)	**1 235 116**	**498 400**	**736 716**	**818 024**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	34 700		34 700	52 025
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 907
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	236 690	13 054	223 636	322 069
	Autres créances	13 319		13 319	38 647
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 309		10 309	153
	DISPONIBILITES	332 239		332 239	163 161
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				32
	TOTAL (III)	**627 257**	**13 054**	**614 203**	**578 993**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 862 374**	**511 454**	**1 350 919**	**1 397 017**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			4 065	4 065
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	200 000	52 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 200	5 200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	44 403	130 316
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**120 488**	**86 087**
	Subventions d'investissement	69 171	79 105
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**439 262**	**352 708**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	636 693	816 932
	Emprunts et dettes financières divers (3)	15 035	408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 880	63 571
	Dettes fiscales et sociales	170 222	163 397
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 827	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**911 658**	**1 044 309**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 350 919**	**1 397 017**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	120 487,63	86 087,01
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	454 900	408 380
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 9 heures, au siège social, RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS

Monsieur Christophe PAUPARDIN , demeurant Chemin de Minginette 64160 Bernadets
Associé Unique de la société ABE6, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à capital variable,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Christophe PAUPARDIN a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Christophe PAUPARDIN en sa qualité de Gérant
- Approbation des conventions règlementées
- Augmentation de capital variable
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la Gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 120 488 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 30 000 euros.
- Au compte "Réserve légale" : 14 800 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 75 688 euros.

CP

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 8 avril 2024, au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE PAUPARDIN EN SA QUALITE DE GERANT

L'associé unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justificatif de ses frais de représentation et de déplacement, l'appointement du Gérant, Monsieur PAUPARDIN Christophe, au titre de son mandat, est fixé à une somme annuelle de 46 000€, et ce à compter du 1er janvier 2024, à laquelle viendront s'ajouter toutes les charges sociales y afférentes.

L'associé unique décide que les charges sociales relatives aux appointements de la gérance seront prises en charge par la société.

Une prime exceptionnelle pourra lui être allouée en fonction des résultats de l'exercice.

DECISION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En ce qui concerne les conventions dites des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous vous indiquons les conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice écoulé ainsi que celles conclues antérieurement toujours en cours lors de l'exercice écoulé :

Concernant les conventions préalablement conclues et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

CP

Avec Monsieur PAUPARDIN Christophe, gérant associé :

- Le montant des rémunérations versées à Monsieur PAUPARDIN Christophe, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, s'élève à 43 000€.

- Le montant des cotisations sociales de M PAUPARDIN Christophe pris en charge par la société se monte à 28 501€ dont 1 784€ de CSG non déductible.

- La société a versé pour le compte de M PAUPARDIN Christophe, au titre du dit exercice, une prime d'assurance complémentaire relevant de la loi Madelin représentant la somme de 3 647€.

- Le montant du compte courant de M PAUPARDIN Christophe, au titre de l'exercice, s'élève à 15 035.20€.

Avec madame PAUPARDIN Catherine, son épouse :

- Le montant des rémunérations versées à madame PAUPARDIN Catherine s'élève, au titre de son contrat de travail pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à la somme brute de 30 323€.

DECISION : AUGMENTATION DE CAPITAL VARIABLE

L'associe unique décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 200 000 €, divise en 200 000 parts sociales de 1 € chacune, entières libérées, d'une somme de 100 000 € pour le porter à 300 000 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte « autres réserves », figurant pour une somme de 120 090.50€ au passif du bilan approuve ce jour.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 100 000 parts nouvelles de 1 € chacune attribuées gratuitement à l'associe unique.

Les parts nouvelles seront complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires a compter de ce jour.

L'associe unique constate expressément que les 100 000 parts nouvelles ont bien été réparties dans les proportions exposées ci-dessus, qu'elles ont été intégralement libérées et que l'augmentation de capital est ainsi définitivement réalisée.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé unique



ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

DECISION PRISE LE 8 AVRIL 2024 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 120 488 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 30 000 euros.
- Au compte "Réserve légale" : 14 800 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 75 688 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 8 avril 2024, au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CP

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Les résultats enregistrés, au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, laissent apparaître une progression du chiffre d'affaires, à hauteur de 14.2% ; Le bénéfice dégagé est en progression par rapport à l'exercice précédent de 40%, grâce d'une part à la hausse de l"activité et d'autre part par la maitrise des frais généraux et sociaux.

La société détient les succursales suivantes :

La succursale de la société est voisine du siège social actuel.

Des travaux sont en cours afin de déménager l'ensemble de l'entreprise sur ce site courant 2024.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2023 jusqu'à ce jour.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 est de 1 335 443 euros. Il était de 1 169 893 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 355 523 euros contre 1 168 122 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 426 059 euros, il était de 372 451 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 117 097 euros contre un montant de 103 360 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen de salariés est de 11.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1 198 815 euros contre 1 055 721 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 156 708 euros contre un montant de 112 401 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de -12 217 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 144 491 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de -14 263 euros pour un résultat courant avant impôts de 98 138 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 7 148 euros, il était de 7 237 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 31 151 euros contre 19 288 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 120 488 euros, contre un bénéfice de 86 087 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 439 262 euros au 31 décembre 2023.

CP

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 120 488 euros.

La Gérance propose l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 30 000 euros.
- Au compte "Réserve légale" : 14 800 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 75 688 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 8 avril 2024, au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

AUGMENTATION DU CAPITAL VARIABLE

Le capital variable est augmenté par la création de 100 000 parts de 1 euros pris sur les autres réserves.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer l' associé du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

CP

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, dites Réglementées, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous constatons sur l'année 2023 une croissance du chiffre d'affaires et une maitrise des frais généraux. Cela conduit à une hausse du résultat net de 34K€ dans un contexte concurrentiel.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Il n'a pas été identifié de risques ou d'incertitudes.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'utilise pas d'instruments financiers.

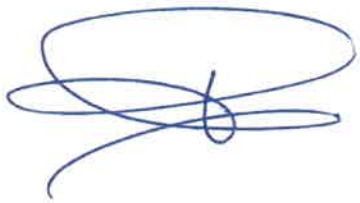
PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de 2024 nous apparaissent favorables. Les efforts entrepris devraient permettre une progression du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le déménagement de l'ensemble de l'activité sur un seul site va permettre une réorganisation de l'outil de production pour le rendre encore plus efficient.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La Gérance



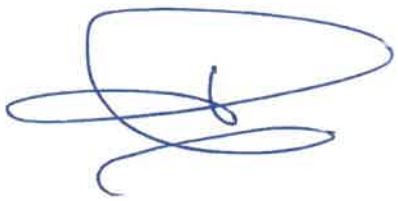
ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 350 919** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 363 248** euros et un total **charges** de **1 242 761** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **120 488** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits significatifs de l'exercice

Néant

Evènements posterieurs à la clôture

La société prévoit de déménager l'ensemble de ses activités sur le site de son Etablissement secondaire qui va de fait devenir le siège social.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	130 266		6 048			136 314
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**130 266**		**6 048**			**136 314**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	11 469					11 469
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 003 377		21 025			1 024 402
	Instal., agencement, aménagement divers	8 455		9 213			17 668
	Matériel de transport			636			636
	Matériel de bureau, mobilier	36 376					36 376
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 059 678**		**30 874**			**1 090 552**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	465					465
	Autres titres immobilisés	4 185					4 185
	Prêts et autres immobilisations financières	3 600					3 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**8 250**					**8 250**
	TOTAL	**1 198 194**		**36 922**			**1 235 116**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	17 751	11 527		29 278
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 751**	**11 527**		**29 278**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	7 135	1 896		9 030
	Instal technique, matériel outillage industriels	333 279	96 641		429 920
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 802	1 735		4 537
	Matériel de transport		6		6
	Matériel de bureau, mobilier	19 204	6 425		25 629
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**362 419**	**106 703**		**469 122**
	TOTAL	**380 170**	**118 230**		**498 400**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	100 000	Acquisition du fonds de Commerce Munoz
TOTAL	100 000	

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	465	465	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
	Clients douteux ou litigieux	15 403	15 403	
	Autres créances clients	221 287	221 287	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 843	9 843	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 476	3 476	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**254 074**	**254 074**	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	636 693	179 935	449 203	7 555
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	86 880	86 880		
	Personnel et comptes rattachés	37 086	37 086		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 794	37 794		
	Impôts sur les bénéfices	11 863	11 863		
	Taxes sur la valeur ajoutée	83 157	83 157		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	322	322		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	15 035	15 035		
	Autres dettes	2 827	2 827		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**911 658**	**454 900**	**449 203**	**7 555**
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	180 091			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	15 035			

Produits à recevoir

	31/12/2023
Total des Produits à recevoir	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	13 054			13 054
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**13 054**			**13 054**
	TOTAL GENERAL	**13 054**			**13 054**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	200 000,00	1,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**200 000,00**	**1,0000**	**200 000,00**

La société a effectuée une augmentation de capital pour l'amener à 200 000€ par incorporation des réserves.

La SARL est maintenant à capital variable.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	52 000			148 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	5 200				5 200
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	130 316	62 087		(148 000)	44 403
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	86 087	(86 087)		120 488	120 488
Subventions d'investissement	79 105			(9 934)	69 171
Provisions réglementées					
TOTAL	**352 708**	**(24 000)**		**110 554**	**439 262**

Date de l'assemblée générale	27/06/2023		
Dividendes attribués	24 000		
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	24 000		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1		328 708	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif		328 708	
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice			
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure			86 554

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**59 668**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**764**
Int.courus s/emp.aup.etablt cr	600	
Interets courus sur emprunts - assurances	91	
Interets courus sur emprunts - commissions	74	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**4 843**
Fournisseurs - fact. non parve	4 843	
Dettes fiscales et sociales		**54 061**
Dettes provis. pr conges a pay	27 850	
Personnel - autres charges a p	9 037	
Charges sociales s/conges a pa	9 722	
Charges sociales - charges a p	7 328	
Etat - autres charges a payer	125	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				255 397	255 397
	Dotation exercice				34 103	34 103
	TOTAL				**289 500**	**289 500**
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ABE6

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège Social : RUE DES BRUYERES, 64160 MORLAAS
811 117 373 R.C.S PAU

PROPOSITION DE DECISION A PRENDRE LE 8 AVRIL 2024 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 120 488 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- A titre de dividendes : 30 000 euros.
- Au compte "Réserve légale" : 14 800 euros.
- Au compte "Autres réserves" : 75 688 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le 8 avril 2024, au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

CP

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	24 000	40 %	néant
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

